

Étude évaluative de la politique des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)

Lettre d'info n° 1 | Décembre 2020

Une histoire en 3 grandes étapes

- 1992 - 2006 : créé par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, l'outil SAGE se met en place, introduisant de nouvelles pratiques de planification territoriale et démarches concertées à l'échelle de bassins versants ou d'aquifères. Au cours de ce premier cycle, sont précisées notamment les méthodes d'élaboration des SAGE.
- 2007-2017 : en cohérence avec la Directive cadre sur l'eau (2000) et la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (2006), cette seconde phase institue le SAGE comme un outil en faveur de l'atteinte du bon état des eaux. A ce titre, il voit sa portée réglementaire renforcée ainsi que la mise en évidence de SAGE nécessaires dans le cadre des SDAGE.
- Depuis 2018 : avec l'avènement de la compétence GEMAPI, l'outil SAGE doit s'intégrer dans de nouvelles dynamiques de planification territoriale et de gouvernance locale. Avec à la clef des interrogations sur la portée des SAGE sur l'aménagement du territoire et leur capacité à investir des thématiques transversales, telles que le changement climatique ou la préservation de la biodiversité.

Une étude destinée à optimiser l'outil SAGE

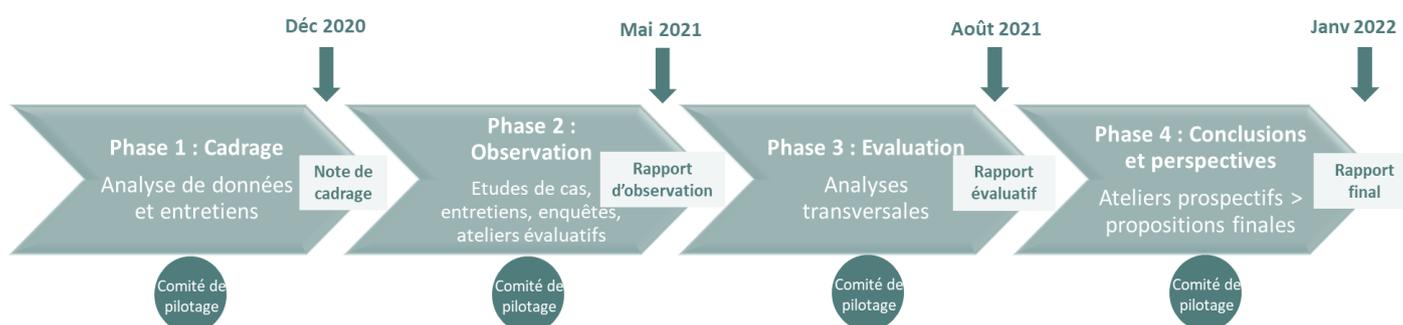
Ces dernières années, les Assises de l'eau et le Séminaire national SAGE ont offert l'occasion d'échanges à propos des SAGE. Ces derniers ont abouti au constat que l'outil bénéficiait d'une audience notable, avec 51 % du territoire national couvert par les SAGE, tout en suscitant des interrogations sur sa lisibilité et sa portée.

A l'aube des 30 ans d'existence et de mise en œuvre de cette politique et dans un paysage institutionnel en constante évolution, le ministère de la Transition écologique a donc jugé nécessaire de procéder à une évaluation nationale consacrée à cet outil. Cette étude doit notamment préciser dans quelle mesure l'outil SAGE répond à ses objectifs prioritaires, à savoir le partage de la ressource en eau dans un souci de préservation des milieux aquatiques.

A cet effet, cette étude a pour ambition de **repérer et valoriser les points forts et consensuels de cette politique, d'identifier ses freins à l'opérationnalité et à l'efficacité** ainsi que les types d'actions susceptibles d'y remédier. Cet investissement a également pour but de valoriser et diffuser des retours d'expériences de ce qu'il est possible d'entreprendre et d'attendre dans le cadre d'un SAGE, pour améliorer la gestion des milieux aquatiques. Avec pour toile de fond les ambitions politiques et techniques des SAGE, articulant enjeux environnementaux et socio-économiques ainsi que visées stratégiques et actions concrètes.

La réalisation de cette étude est confiée au groupement Oréade-Brèche/Cereg/Contrechamp. Son pilotage stratégique et opérationnel s'appuie sur un comité d'évaluation et un comité de pilotage dédiés. Leur composition pluraliste vise à bénéficier de la diversité de points de vue nécessaire à l'évaluation d'un outil dont la mise en œuvre repose sur l'articulation de différentes échelles d'intervention.

Une approche fondée sur 4 temps successifs



Regard sur le champ de l'évaluation

Initiée en septembre 2020, la phase de cadrage de l'évaluation a d'ores et déjà permis de préciser champ et questionnement évaluatifs et d'envisager les modalités de mise en œuvre de l'évaluation.

Cette phase a permis de mettre en évidence trois « piliers » fondamentaux de la politique SAGE :

- Le premier renvoie à l'ambition de « faire territoire » à partir d'un espace physique - bassin versant ou aquifère souterrain - ;
- Le second vise à donner une gouvernance paritaire pérenne à ce territoire, portée par la Commission locale de l'eau (CLE), en charge de donner substance aux deux autres piliers ;
- Le troisième réside dans l'ambition de planification stratégique, incarnée par le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et le règlement attachés au SAGE, fondements d'une politique locale de l'eau de long terme.

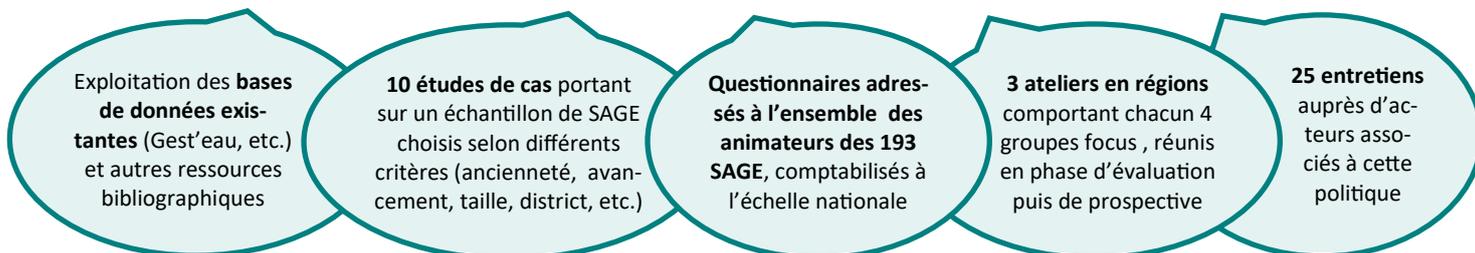
Au-delà, il a paru nécessaire de tenir compte de différents facteurs qui, sur près de 30 ans, ont impacté sur la politique des SAGE. A ce titre, ont d'abord été distingués des facteurs propres à la politique SAGE, avec notamment le renforcement de leur portée réglementaire, l'introduction de la notion de SAGE « nécessaire » ou encore les obligations de résultats au regard de la DCE, dont les SDAGE se font le relais. Ensuite en matière de politiques publiques de l'eau, il faut



relever l'émergence d'outils de planification thématique induisant une sectorisation des approches de même que l'octroi de la compétence Gemapi aux collectivités territoriales. Enfin, parmi les facteurs contextuels, il est possible de retenir la montée en puissance de l'échelon intercommunal notamment sur les enjeux d'aménagement du territoire et de développement économique, intéressant les SAGE au premier chef. Il en est de même avec l'émergence de nouvelles problématiques transversales, telles que le changement climatique, l'érosion de la biodiversité ou encore une approche du risque fondée sur la reconnaissance de la vulnérabilité et la quête de résilience.

Une palette d'outils complémentaires mobilisés

La réalisation de cette étude résultera de la combinaison de différents types d'investigations complémentaires avec :



C'est le croisement de ces différentes approches qui doit permettre de produire des jugements évaluatifs fondés et argumentés à propos de cette politique et de l'outil qu'elle promeut, puis d'envisager ensuite des recommandations susceptibles d'en renforcer la portée à l'avenir.



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Pour toute information complémentaire :

- Ministère de la Transition écologique — Camille Mascle : camille.mascle@developpement-durable.gouv.fr
- Oréade-Brèche — Laurent Boutot : laurent.boutot@lbo-env.fr
- Cereg — Jacques de la Roque : j.delarocque@cereg.com
- Contrechamp — Jean-Baptiste Chémery : jbchemery@contrechamp.info